



Traité Mena'hot

Michna 6 - Chapitre 3

שְׁנִי שְׁעִירִי יוֹם הַכְּפּוּרִים,
מַעֲכָבִין זֶה אֶת זֶה.
שְׁנִי כְּבַשִּׂי עַצְרָת מַעֲכָבִין זֶה אֶת זֶה.
שְׁתִּי פְּלוֹת מַעֲכָבּוֹת זוֹ אֶת זוֹ.
שְׁנִי סְדָרִין מַעֲכָבִין זֶה אֶת זֶה.
שְׁנִי בְּזִיכִין מַעֲכָבִין זֶה אֶת זֶה.
הַסְּדָרִים וּבְזִיכִין מַעֲכָבִין זֶה אֶת זֶה.
שְׁנִי מִנִּים שְׁבִנְזִיר,
שֶׁלְשָׁה שְׁבִפְרָה,
אַרְבָּעָה שְׁבַתּוֹדָה,
אַרְבָּעָה שְׁבַלּוֹלָב,
אַרְבָּעָה שְׁבַמַּצְרָעָה,
מַעֲכָבִין זֶה אֶת זֶה.
שְׁבַע תְּזִיזֹת שְׁבִפְרָה מַעֲכָבּוֹת זוֹ אֶת זוֹ.
שְׁבַע תְּזִיזֹת שֶׁל בֵּין הַבְּדִים,
וּשְׁעַל הַפְּרַכְתָּה,
וּשְׁעַל מִזְבֵּחַ בְּזָבָב,
מַעֲכָבּוֹת זוֹ אֶת זוֹ:

[En ce qui concerne]les deux boucs de Yom Kippour,[l'absence de]chacun des[boucs]empêche l'accomplissement de la mitsva avec l'autre.[En ce qui concerne]les deux moutons[apportés avec l'offrande de gâteau des deux pains à] Chavouot, [le fait de ne pas apporter]chacun[des moutons]empêche l'accomplissement de la mitsva avec l'autre.[En ce qui concerne les]deux pains[apportés à] Chavouot, le fait de ne pas apporter]chacun[des pains]empêche l'accomplissement de la mitsva avec l'autre.[En ce qui concerne les]deux dispositions[des pains de proposition, le fait de ne pas placer]chacune[des dispositions]empêche l'accomplissement de la mitsva avec l'autre.[En ce qui concerne les]deux coupes[d'encens qui accompagnent les pains de proposition, le fait de ne pas placer]chacune[des coupes]empêche l'accomplissement de la mitsva avec l'autre.[En ce qui concerne les]dispositions[des pains de proposition]et des coupes[d'encens, le fait de ne pas les apporter]chacune empêche l'accomplissement de la mitsva avec l'autre.[En ce qui concerne les]deux types[de pains]qui[accompagnent les

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.





offrandes]d'un nazir :[le pain et les galettes (voir Bamidbar 6,15)] ; les trois [espèces]qui[font partie du rite]de la[vache rousse : le cèdre, l'hysope et la laine écarlate (voir Bamidbar 19,6)] ; et les quatre [types de pains]qui[accompagnent]l'offrande de remerciement :[les pains, les galettes, les pains trempés dans l'eau chaude et le pain levé (voir Vayikra 7,12)] ; et les quatre[espèces]de loulav :[le loulav, l'étrog, le myrte et le saule (voir Vayikra 23,40)] ; et les quatre[espèces]qui sont[utilisées]dans[le processus de purification du]lépreux :[le cèdre, l'hysope, la laine écarlate et les oiseaux (voir Vayikra 14,4), le fait de ne pas apporter]chacun[des composants]empêche l'accomplissement de la mitsva avec les autres .Les sept aspersions[du sang]de la vache[rousse que le Kohen fait à l'entrée du sanctuaire (voir Bamidbar 19,4), si l'on ne fait pas d'aspersion sur]chacune d'elles, on ne peut accomplir la mitsva avec les autres.[En ce qui concerne les]sept aspersions[du sang du taureau et du bouc de Yom Kippour]qui[sont aspergées]sur[l'Arche]entre les barres (voir Vayikra 16,14-15), [les sept aspersions]qui[sont aspergées]sur le Rideau[séparant le sanctuaire et le Saint des Saints, et les aspersions]qui[sont aspergées]sur l'autel d'or[à Yom Kippour, ainsi que sur toutes les autres offrandes expiatoires intérieures, si l'on ne fait pas d'aspersion sur]chacune d'elles, on ne peut accomplir la mitsva avec les autres.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions